



PREVOYANCE EN ARRET MALADIE

Par **trappeur0**, le **26/11/2012** à **15:29**

bonjour

LE 29/06/12 J'AI ETE VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL ET J'AI ETE EN MALADIE JUSQU'AU 05/08/2012. MON MEDECIN A FAIT UN ARRÊT FINAL . LA OU CELA SE COMPLIQUE C'EST QUE DURANT MON AT ET SUITE A UNE PRISE DE SANG ON MA DÉCOUVERT UNE LEUCEMIE ET DE CE FAIT UN ARRÊT DE TRAVAIL A PARTIR DU 06/08/2012 A ÉTÉ FAIT.

MA PREVOYANCE ME DIT QUE JE N'AI PAS DROITS AUX VERSEMENTS DE LEUR PART PUISQU'IL Y A EUT TROIS DE CARENCES PAR LA SECURITE SOCIALE POUR MA MALADIE

EST CE LE CAS

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **00:06**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si c'est une prolongation d'arrêt comme cela semble être le cas ou un nouvel arrêt-maladie, ce que vous pourriez même faire valoir à la CPAM...

Par **trappeur0**, le **27/11/2012** à **11:06**

BONJOUR

Merci de votre réponse en fait un arrêt initial a été fait le 29/06/12 pour mon AT et ceci jusqu'au 05/08/12

le 06/08/12 mon médecin a fait un arrêt initial pour ma maladie actuelle et je perçois de IDJ de la SS depuis le 09/08/2012 comptant les trois jours de carences.

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **22:35**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que prévoit exactement le contrat de prévoyance car en général c'est l'ensemble des arrêts sur une certaine période qui entrent en ligne de compte...